

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY  
DU CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES  
D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF  
SPECIALITE « EDUCATEUR SPECIALISE »  
SESSION 2024**

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 42 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux sociaux éducatifs ;

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;

Vu l'arrêté n° AR-0068-2024 en date du 28 février 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture du concours sur titres avec épreuves d'assistant territorial socio-éducatif, spécialité « éducateur spécialisé », session 2024 ;

Vu la correspondance en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 du Président du CNFPT relative à la désignation d'un représentant au jury du concours sur titres d'assistant socio-éducatif ;

Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie A au jury du concours sur titres avec épreuves d'assistant socio-éducatif, ouvert par le Centre de Gestion de la Gironde pour l'année 2024 et établi le 30 novembre 2023 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Sont nommées comme membres du jury du concours sur titres avec épreuves d'assistant socio-éducatif, spécialité « éducateur spécialisé » les personnes suivantes :

**Elus locaux :**

- M. Yannick BASSIER, Maire-Adjoint de Bassussarry,
- M. Francis GAZEAU, Maire de Cadaujac,
- Mme Nathalie LACUEY, Maire-Adjoint de Floirac,
- Mme Karine PALIN, Maire de Soussans.



**Fonctionnaires territoriaux :**

- Mme Laurence COMBALIE, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, représentante du personnel,
- Mme Edith GIMENO, Conseiller socio-éducatif,
- Mme Valérie PEYRAUD-SANSOU, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,
- M. Pascal TESSIER, Attaché principal.

**Personnalités qualifiées :**

- M. David BOSLE, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,
- M. Philippe BOUCHARD, Assistant social,
- Mme Sylvie LABORIE, Attaché principal, retraitée, représentante du CNFPT
- Mme Martine NORMAND, Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle, retraitée.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Monsieur Yannick BASSIER, Madame Karine PALIN est désignée comme remplaçante éventuelle du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

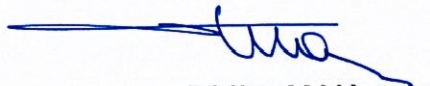
Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Fait à **BORDEAUX**,  
Le 10/07/2024

Le Président,

  
**Didier MAU**  
Président de la Communauté  
de communes Médoc-Estuaire

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE : 11 JUIL. 2024

PUBLIE LE : 11 JUIL. 2024